

Une équipe de professionnels de l'Aide aux Victimes vous reçoit GRATUITEMENT et en toute CONFIDENTIALITE

Pour évaluer
votre situation et
vos besoins

Pour vous aider
tout au long de la
procédure

Un accompagnement juridique : des juristes pénalistes vous accompagnent dans vos démarches, vous informent sur vos droits, vous orientent vers d'autres professionnels concernés. Ils vous préparent aux audiences et y assistent à vos côtés si vous le souhaitez. Ils vous informent également sur les possibilités d'indemnisations (C.I.V.I . S.A.R.V.I etc.)

Un accompagnement social : des travailleurs sociaux vous accueillent à l'APAVIM, au Commissariat ou à la Gendarmerie. Ils vous proposent une écoute, une évaluation sociale personnalisée et un suivi pour vous permettre de surmonter les conséquences sociales liées à l'infraction.

Un accompagnement psychologique : des psychologues cliniciennes vous soutiennent dans les conséquences affectives et relationnelles liées à l'événement vécu. Prise en charge individuelle ou collective lors de groupes de parole.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.

Contact



05 59 27 91 23



24 rue Jean Jacques de
Monaix, Résidence les Belles
Pierres, 64000 Pau



apavim@apavim.fr



<https://www.apavim.fr/>

Notes :

Avec le soutien :



Association agréée par le
MINISTÈRE DE LA JUSTICE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Accueil
Ecoute
Information
Accompagnement



Réseau France Victimes

Majeur ou Mineur vous avez été victime d'une infraction pénale :

D'une atteinte à la personne :

- Viol ;
- Agression sexuelle ;
- Homicide ;
- Violences volontaires ;
- Violences intrafamiliales ;
- Vol aggravé ;
- Harcèlement moral, sexuel ;
- Violences au travail
- Accident de la circulation ;
- Blessures involontaires ;
- Menace, injure ;
- Discrimination etc.

D'une atteinte aux biens :

- Vol ;
- Cambriolage ;
- Dégradation, destruction ;
- Escroquerie ;
- Abus de confiance ;
- Abus de faiblesse etc.

Autres atteintes :

- Evènements collectifs (acte de terrorisme, accident ferroviaire, incendie...)

Nos permanences

Siège de l'association (uniquement sur rendez-vous au 05 59 27 91 23) :

Vous pouvez nous joindre du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h pour fixer un rendez-vous avec un professionnel (juristes, travailleurs sociaux et psychologues)

Commissariat de Police 05 59 98 22 64 :

Une intervenante sociale en commissariat vous accueille du lundi au vendredi.
5, Rue O'Quin, 64000 Pau

Gendarmerie de Pau et alentours :

Une intervenante sociale en gendarmerie vous accueille du lundi au vendredi.

Unité Médico Judiciaire (UMJ)

Un juriste vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h
Centre hospitalier général
4, Boulevard Hauterive, 64000 Pau

**Tribunal Judiciaire au Bureau d'Aide aux
Victimes 05 47 05 35 10**

Un juriste vous accueille sans rendez-vous de 9h à 12h et de 14h à 17h.
5, Place de la Libération, 64000 Pau

Permanences juridiques pour les personnes vulnérables (personnes âgées, handicapées et/ou leurs familles)

CLIC 05 59 27 91 23 (sur rendez-vous) :

(Centre local d'information et de coordination)
3ème lundi du mois de 9h à 12h
Espace Lydie Laborde, 14 Rue Jean-Baptiste Carreau
64 000 Pau

Nos permanences juridiques décentralisées

Sur rendez-vous au 05 59 27 91 23 :

Mourenx :

4ème lundi du mois de 9h à 12h
CCAS Avenue Adrienne LEGAL
A côté de la Maison de l'enfance

Oloron-Sainte-Marie :

3ème vendredi du mois de 14h à 17h
Mairie d'Oloron Place George Clemenceau

Saragosse :

3ème mercredi du mois de 13h30 à 16h30
Maison du Citoyen : 3 Place Laherrère

Ousse des Bois :

1er lundi du mois de 13h30 à 16h30
Espace Agora 8 Rue du parc en ciel

Sur rendez-vous auprès des SDSEI :

(Service Départemental des Solidarités et de l'Insertion)

Billère 05 59 72 03 03 :

2ème lundi du mois de 9h à 12h
1 Allée Montesquieu

Pau Bonnard 05 59 14 84 84 :

3ème vendredi du mois de 9h à 12h
2 Rue Pierre Bonnard

Pau Berlioz 05 59 30 80 70 :

1er vendredi du mois de 9h à 12h
47 Rue Berlioz

Morlaàs 05 59 72 14 72 :

2e vendredi du mois de 9h à 12h
4e lundi du mois de 14h à 17h
1 Rue Françoise Dolto

Oloron-Sainte-Marie 05 59 10 00 70 :

1er vendredi du mois de 14h à 17h
14 Rue Adoue

Orthez 05 59 69 34 11 :

1er mercredi du mois de 14h à 17h
5 Rue Jean-Marie Lhoste